

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 11 AVRIL 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 03/04/2025 Date d'affichage : 03/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Ludovic PAYEN, M. Raphaël MABBOUX, Mr Jacques ZIRNHELT, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT.

Absent(es) excusé(es) : M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Serge PAGET

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Adeline HENNICHE (pouvoir à M. François PARIS), M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET (pouvoir à M. Fabrice DEVERLY), Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à M. Thibault PUGNAT)

Secrétaire de séance : Mr Jacques ZIRNHELT

Délibération du Conseil Municipal n°2025-024

BUDGET PRINCIPAL 2025 – DIVERSIFICATION TOURISTIQUE – SECURISATION ET AMENAGEMENT DU SITE DE ROCHEFORT.

- Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD 74)

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de notre engagement continu pour le développement et l'amélioration des infrastructures locales, la commune de Cordon est fière de présenter son projet d'aménagement d'un pôle de loisirs sportif.

Ce site accueille la Coupe du Monde de vélo Trial et nécessite des travaux de sécurisation pour pérenniser l'organisation de compétitions internationales. Les travaux prévus incluent des opérations de terrassement, la pose de clôtures pour sécuriser les terrains, ainsi que l'amélioration des réseaux secs et humides afin d'assurer un fonctionnement optimal et durable des installations.

Notre dynamisme et notre mobilisation sont au cœur de cette initiative, et nous sommes convaincus que ce projet contribuera significativement à l'attractivité et à la qualité de vie de notre commune.

Nous sollicitons donc le soutien du département de la Haute-Savoie, terre de vélo, pour concrétiser cette ambition collective et garantir la pérennité de ces événements sportifs de renommée mondiale.

Le coût prévisionnel des actions éligibles de l'opération s'établit à **109 166,67 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel en sollicitant le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74) s'établit comme suivant :

- PLAN de financement PREVISIONNEL

AIDES attendues	Montant € HT	en %	Observations
DEPARTEMENT			
- Aide à la construction ou réhabilitation d'équipements sportifs	83 333,33	76,33	
- Autres programmes :			
- CDAS			
REGION			
ETAT			
- CNDP			
- Réserve parlementaire			
AUTRES FINANCEURS PUBLICS			
- Ademe, Syane, Smdea....			
Total aides publiques			
Autre (à préciser)			
AUTOFINANCEMENT	25 833,33	23,67	
- dont Emprunt			
- dont Fonds propres			
Total autofinancement	25 833,33		
Total	109 166,67		

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation pour pérenniser l'organisation de compétitions internationales de vélo Trial sur le territoire communal,

Considérant que le Conseil départemental finance des projets communaux présentant un intérêt départemental,

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré par douze votes POUR, zéro vote CONTRE et zéro ABSTENTION à l'unanimité des présents,

APPROUVE le projet ci-dessus présenté ;

EMET un avis favorable à son plan de financement ;

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions le plus haut possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74).

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs aux demandes de subventions précitées et avenants éventuels.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,

mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Télétransmis en Sous-préfecture le : 28 AVR. 2025

Affiché le : 28 AVR. 2025

Fait à CORDON, le 22 avril 2025

Le Maire

M. François PARIS

Le Secrétaire de Séance,

Mr. Jacques ZIRNHELT